

Morteau, le 25 août 2026

**Circonscription
de Morteau**

M^{me} l'inspectrice de l'éducation nationale

à

Hélène FURNSTEIN
Inspectrice de
l'Éducation Nationale

Tél : 03 81 67 12 04

Mél. :
ce.ienm.dsden25@ac-besancon.fr

**Mesdames, Messieurs les directeurs,
Mesdames, Messieurs les enseignants,
Mesdames, Messieurs les membres des RASED,**

1 place de la Halle
25500 Morteau

**NOTE DE SERVICE n°1
Rentrée 2026/2027**

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les Enseignants,
Mesdames et Messieurs les Membres des RASED,

Développer une culture apprenante en 2026/27

En espérant que chacun et chacune d'entre vous a pu profiter agréablement de ses vacances, je me réjouis de vous présenter une nouvelle volonté en circonscription : celle de développer une culture apprenante commune. Cette démarche répond à plusieurs objectifs :

- Appliquer les nouveaux programmes ;
- Accompagner les directeurs dans le pilotage des équipes ;
- Partager des contenus didactiques communs à tous ;
- Recentrer les conseils de cycle sur des contenus pédagogiques ;
- Créer des passerelles entre les écoles et la DGESCO.

Pour ce faire, j'ai retenu une modalité spécifique : **3 heures dédiées aux conseils de cycles/de maîtres seront utilisées par tous les enseignants de la circonscription pour participer à une conférence de monsieur Mayenson (DGESCO) sur le thème *gestes professionnels, processus neuronaux et éléments didactiques qui favorisent l'acquisition des savoirs et des compétences en mathématiques* mercredi 30 septembre 2026.**

Cette conférence servira de point d'appui pour le pilotage des écoles ; son contenu contribuera à édifier une culture commune pour les écoles de la circonscription.

Parallèlement à cette volonté, je compte sur les compétences de chacun et chacune d'entre vous pour répondre aux priorités suivantes :

- Enseigner le vocabulaire dans toutes les disciplines à tous les niveaux,
- Enseigner systématiquement le calcul mental,

- Mettre en place et maintenir un cadre exigeant et explicite pour sécuriser les élèves dans les classes et les écoles,
- Elaborer des démarches et des projets pour encourager le développement durable.

Tous les membres de l'équipe de circonscription restent disponibles pour vous accompagner, vous conseiller, valoriser les actions que vous proposez aux élèves. Je me permets de rappeler que notre site de circonscription vise à recueillir, diffuser, mutualiser vos pratiques et ressources. Chacun d'entre nous est précieux pour le faire vivre, l'animer, le dynamiser : <https://morteau.circo25.ac-besancon.fr/>.

Pour compléter ces orientations prises en circonscription, vous trouverez (en suivant le lien) la [circulaire de rentrée 26/27](#) de monsieur le ministre, articulée selon deux mots clés : instruire et protéger. Persuadée que ces deux verbes guideront chacun d'entre nous tout au long de l'année, je souhaite la bienvenue à celles et ceux qui rejoignent la circonscription en espérant qu'ils y croiseront le plaisir d'enseigner.

Excellente rentrée à toutes et à tous, au nom de toute l'équipe de circonscription.

1. EQUIPE DE CIRCONSCRIPTION - REGLES DE COMMUNICATION

L'équipe de circonscription est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et vos projets, vous apporter son aide et ses conseils tout au long de l'année.

Inspectrice de l'Education Nationale		
Hélène FURNSTEIN	helene.furnstein@ac-besancon.fr	03 81 67 12 04
Secrétaire		
Rachel JEANNEROT	ce.ienm.dsden25@ac-besancon.fr	03 81 67 12 04
SITE DE CIRCONSCRIPTION : http://morteau.circo25.ac-besancon.fr		
Conseillers Pédagogiques de Circonscription		
Anne-Lise BALANCHE	anne-lise.balanche@ac-besancon.fr	03 81 67 96 65
Christophe LEFORT	christophe.lefort@ac-besancon.fr	03 81 67 96 64
Enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN)		
Laurent JEUNE	laurent.jeune@ac-besancon.fr	03 81 67 96 64
Chargée de mission en appui aux CPC (50% à Morteau)		
Caroline Grange	caroline.grange@ac-besancon.fr	03 81 67 96 64
Référentes mathématiques de circonscription		
Stéphanie MAIRE (50%) – 1 ^{er} degré	stephanie.henriet@ac-besancon.fr	03 81 67 96 65
Christine DUPAIX – 2 nd degré	christine.dupaix@ac-besancon.fr	
Enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (B5)		
Céline JOBARD	referent.morteau@ac-besancon.fr	06 30 92 22 72
Jean-François LONCHAMPT	referent2.pontarlier@ac-besancon.fr	03 81 39 04 48 07 77 93 03 64
Conseillère RH de proximité		
Valérie CLAUDEL	valerie.claudel-spenner@ac-besancon.fr	06 16 57 65 15
Coordonnateur PAS		
Christelle CARISEY	christelle.biguenet@ac-besancon.fr	

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT ET COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h45 – 12h	7h45– 12h	8h00 – 11h30	7h45 – 12h	7h45– 12h
13h – 16h45	13h - 16h45		13h - 16h45	13h - 16h30

- Pour rencontrer madame l'inspectrice : prendre préalablement un rendez-vous auprès de M^{me} Jeannerot.
- La communication par messagerie électronique (adresse académique) est à privilégier.

- La messagerie professionnelle nominative doit être régulièrement consultée et utilisée pour toute communication professionnelle.
- Le courrier administratif adressé à l'IEN doit être transmis sous couvert du directeur de l'école.

Chaque directeur d'école désignera un adjoint-remplaçant qui sera en mesure de le remplacer en cas d'absence (dans le but d'assurer la continuité de la communication). Le nom de cet adjoint-remplaçant sera communiqué au secrétariat avant fin septembre.

2. ENSEIGNEMENT – FORMATION - PRIORITES NATIONALES

- Rappel : dispositif UPE2A

L'école du Centre de Morteau accueille depuis septembre 2025 un dispositif UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants). Sur le mode de fonctionnement des RASED, ce dispositif s'adresse aux élèves allophones afin de personnaliser leur parcours, puis d'organiser les liens avec la classe ordinaire. Les élèves concernés seront prioritairement ceux de Morteau pour 2026/27. Madame Emmanuelle PILLOT assurera (à hauteur de 50%) l'enseignement au sein de ce dispositif. Elle pourra, en fonction de ses disponibilités, intervenir en tant que personne-ressources pour l'accompagnement ponctuel d'élèves allophones dans les écoles d'autres secteurs.

- Plan de formation de la circonscription

Au niveau de la circonscription le plan de formation est organisé en parcours de 18h (plan mathématiques, plan français, évaluation des écoles) ou de 12h + 2 modules de 3h à choisir (parcours EAC, sciences, néotitulaires). Chaque parcours concerne un groupe d'écoles réunies selon des critères géographiques. La volonté est de renforcer le rôle pédagogique du directeur d'école en lui permettant d'impulser des modalités de travail tout en fédérant les équipes autour de projets communs.

La participation aux animations pédagogiques est obligatoire : elle fait partie du temps de service. Aussi, toute absence doit être annoncée avec une demande d'autorisation d'absence et justifiée.

Rappel : le plan «maternelle» déployé en 2023/24, reste inclus dans les plans mathématiques et français. Une constellation sera spécifiquement dédiée aux enseignants d'écoles maternelles.

Répartition des horaires :

Rappel du cadre départemental :

- 18h animations pédagogiques (au prorata de la quotité de travail – cf tableau ci-après)
- 6h journée solidarité : 2^{ème} journée de pré-rentree à positionner entre le 1/09/26 et le 16/10/26
- 6h journée académique : séminaire départemental *Intelligence Artificielle* mercredi 4/11/26 à Besançon

	Un PE à 100% doit	Un PE à 75% doit	Un PE à 50% doit
18h Animations pédagogiques	18h	13h30	9h
Répartition des heures	100% du Plan math / plan français / Evaluation d'école Ou : 12h d'un parcours EAC/sciences/neotitulaire + 2 modules de 3h à choisir (cf sondage qui sera diffusé début septembre).	13h30 du Plan math / plan français / Evaluation d'école (se référer au descriptif de chaque plan pour connaître les sessions obligatoires à hauteur de 13h30). Ou : La totalité des 12h d'un parcours EAC/sciences/neotitulaires + 1h30 de lecture et préparation pour une mise en œuvre en classe.	9h du Plan math / plan français / Evaluation d'école / Parcours EAC / parcours sciences / parcours néotitulaire (se référer au descriptif de chaque plan pour connaître les sessions obligatoires à hauteur de 9h).

- PHARE : Programme de lutte contre le HARcèlement à l'Ecole

Chaque année, il est nécessaire de **réactualiser les données sur la plateforme PHARE** : <https://nah.phm.education.gouv.fr/nah/>.

Equipe PHARE de circonscription	
Hélène FURNSTEIN	IEN
Anne-Lise BALANCHE	CPC

Christophe LEFORT	CPC
Catherine PEGEOT	Maitre E - RASED Maiche
Vanessa SANTALUCIA	Directrice - EM les genévriers VLL
Marie-Pierre BARTHOD	PEMF – TDEP (Indevillers)
Richard CUENOT	Maitre G - RASED Les Fins

3. RESSOURCES HUMAINES

- Conseillers pédagogiques départementaux

Fonction	Nom	Téléphone	Courriel
CPD E.P.S	Delphine DUPREY	03 81 65 48 54	delphine.duprey@ac-besancon.fr
CPD Education Musicale	Karine DUQUET	03 81 65 48 81	karine.duquet@ac-besancon.fr
CPD Arts visuels	Marylin PREAUDAT	03 81 51 75 24	maryline.preaudat@ac-besancon.fr
CPD Langues	Béatrice RENAULT	03 81 65 48 81	beatrice.renault@ac-besancon.fr
CPD Numérique Educatif	Pascal MILLOT	03 81 65 48 50	pascal.millot@ac-besancon.fr
CPD Maternelle	Myriam PRETOT	03 81 65 48 75	myriam.pretot@ac-besancon.fr
CPD Mathématiques	Michele ALZINGRE	03 81 65 48 52	michele.christmann@ac-besancon.fr
CPD Français	Emmanuel MAIRE		emmanuel.maire@ac-besancon.fr

- RASED

Antenne	Ecole de rattachement	Coordonnées	Psychologue scolaire	Enseignant E	Enseignant G
Morteau	Ecole élémentaire Louis Pergaud	ce.rased.morteau.dsden25@ac-besancon.fr 03 81 67 65 65	Anaëlle MAUPETIT	Virginie COULOT	
Les Fins	Ecole élémentaire Pierre Bichet	ce.rased.les-fins.dsden25@ac-besancon.fr 03 81 67 27 13	Héloïse PERROT	Rosine CAPELLI	Richard CUENOT
Maïche	Ecole élémentaire Louis Pasteur	ce.rased.maiche.dsden25@ac-besancon.fr 03 81 44 31 88	Cindy PEREIRA	Catherine PEGEOT	
La Chaix de Gilley	Ecole primaire	ce.rasedm.gilley@ac-besancon.fr 09 67 89 35 39	Manon NICOD	Sylvie TOURNIER	

- PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations)

Une note spécifique sera prochainement envoyée dans les écoles. Les personnels concernés auront la possibilité de participer à une visio-conférence pour échanger sur les modalités du rendez-vous de carrière. Lors de la visite en classe je porterai un **regard spécifique sur l'enseignement du vocabulaire dans l'ensemble des disciplines, sur l'enseignement du calcul mental, ainsi que sur la pertinence de l'emploi du temps de la classe.**

4. REMPLACEMENTS

Priorité : continuité du service public avec accueil des élèves à l'école. Les élèves se doivent d'être accueillis dans les écoles même lorsqu'un enseignant est absent.

Si l'école ne dispose pas d'un moyen de remplacement, les organisations suivantes sont mises en place :

- Répartition des élèves dans les autres classes de l'école ;
- Inclusion des élèves du dispositif ULIS dans leur classe d'origine, et prise en charge des élèves par le coordonnateur ;
- Toute organisation interne à l'école qui permet d'accueillir tous les élèves est à valoriser ;
- L'équipe pédagogique doit anticiper cette modalité en définissant un « projet de répartition des élèves » : détermination des groupes d'élèves à répartir pour chaque classe, intégration des élèves concernés dans les apprentissages ainsi que dans les activités des classes d'accueil.

Communication aux parents : en aucun cas les parents d'élèves ne seront avertis par l'équipe enseignante pour venir « rechercher leur enfant » ou pour « ne pas emmener leur enfant à l'école » parce qu'un enseignant est absent. Alors que

nous luttons pour combattre l'absentéisme et les absences injustifiées (départ en vacances des familles en-dehors des vacances scolaires ...), ce type de message ne peut émaner de notre institution car il ne ferait qu'amoindrir notre crédibilité.

5. CONGES ET AUTORISATIONS D'ABSENCE

- Congés maladie : envoyer dans les 48 heures les volets 2 et 3 de l'arrêt de travail par mail de préférence – signaler la reprise d'activité ou la prolongation de congé de maladie dans les meilleurs délais, avant la date prévue.
- Congés de maternité et de paternité : prévenir dès que possible afin de faciliter la gestion des remplacements.
- Demandes d'autorisation d'absence : toute demande d'autorisation d'absence est étudiée au cas par cas. Les autorisations sont accordées ou refusées conformément à la circulaire N°2017-050 du 15 mars 2017. Elles seront systématiquement envoyées au secrétariat (**avant la date d'absence**) accompagnées d'un justificatif.
- Cas d'une urgence : téléphoner le plus tôt possible au secrétariat et confirmer ensuite par écrit en joignant un justificatif.

6. ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Elles se dérouleront vendredi 9 octobre ou samedi 10 octobre 2026. La commission électorale choisira l'une des deux dates pour organiser le scrutin en accord avec les fédérations de parents d'élèves présentes ou représentées au sein de l'école.

Le premier conseil d'école doit être réuni dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections. Vous veillerez à organiser une réunion d'information préparatoire aux élections en début d'année scolaire.

Pour rappel : « *chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur, et éligible, à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale. Ces situations sont très rares et il n'appartient pas à l'école d'effectuer des investigations à ce sujet* ».

Lien institutionnel <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo26/MENE2118127N.htm>

7. OBLIGATION SCOLAIRE – ASSIDUITE - ABSENTEISME DES ELEVES

Le registre d'appel doit être quotidiennement renseigné. Un suivi vigilant de la fréquentation des élèves est indispensable. Toute absence doit être motivée et signalée. Dans le cas où l'école n'aurait pas été prévenue, l'absence d'un élève devra être immédiatement signalée aux personnes responsables de l'enfant. Au-delà de 4 demi-journées d'absences mensuelles non justifiées, une déclaration d'absentéisme doit être établie. (Art. R131-7 du Code de l'éducation)

Lien institutionnel : [Circulaire N° 2004-054 du 23 mars 2004 : fréquentation et absentéisme](#)

La loi N°2019-791 du 26/07/2019 pour une école de la confiance mentionne dans son article 11 que « L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans ». Chaque enfant doit donc être inscrit et fréquenter l'école maternelle dès ses trois ans ou être instruit à domicile. Pour les élèves de PS, une demande d'aménagement du temps de présence à l'école l'après-midi peut être élaborée à la demande des parents, l'objectif étant d'atteindre une scolarisation à temps plein (cf. annexe 3).

Rappel : Le directeur d'école contrôle mensuellement les cahiers d'appel de toutes les classes de l'école, vérifie que les calculs de pourcentage sont effectués, puis signe le registre.

8. SECURITE – SURVEILLANCE DES ELEVES

La surveillance doit s'exercer de manière effective et vigilante pendant la totalité du temps scolaire dans tous les lieux où les élèves ont accès, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux scolaires, dans les cours de récréation, les aires de jeux et autres lieux d'accueil. Le protocole de surveillance (tableau de service et le plan de surveillance dans la cour) doit être affiché dans l'école **et transmis à l'inspection dans les jours qui suivent la rentrée.**

- Mesures de sécurité

Le **numéro d'urgence** dédié aux événements justifiant la mise en œuvre du PPMS « attentat-intrusion » est toujours en vigueur : **07 76 11 27 50**. Ce numéro, qui fonctionne 7 jours/7 et 24h/24, est utilisé pour informer les services académiques immédiatement après les services de secours (17 en cas d'attentat-intrusion, 112 pour les autres cas).

- Accidents scolaires

L'imprimé de dossier d'accident scolaire est à télécharger sur le site de la circonscription. Il doit être transmis, complet, en trois exemplaires papier (dont l'original) à l'IEN (une copie vous sera renvoyée pour les archives de l'école et devra être conservée jusqu'à 3 ans après la majorité de l'élève).

- Récréations

Les accidents et incidents ont souvent lieu lors des temps de récréation. **Le respect des horaires, de la durée de récréation et du protocole de surveillance est fondamental pour renforcer un climat sécurisé.**

9. SORTIES - VOYAGES SCOLAIRES - PROJETS CULTURELS ET SPORTIFS

Pour un traitement optimal de vos demandes, merci de respecter scrupuleusement les délais définis. Vous pouvez solliciter Caroline GRANGE pour vous épauler sur l'élaboration des dossiers sorties et voyages scolaires.

Demandes d'autorisation de sorties (régulières, occasionnelles, avec ou sans nuitée)	Utiliser les formulaires types. Veiller au respect des normes d'encadrement. Elaborer un projet pédagogique visant des apprentissages et leur réinvestissement.
Sorties régulières et occasionnelles sans nuitée	Soumises à la seule décision du directeur Information de l'IEN.
Sorties avec nuitée(s)	Soumises à la décision de l'IEN (l'IA-DASEN en est informé)

Pour toute question concernant les interventions de personnes extérieures à l'Education nationale au sein des classes et pour les procédures d'agrément, contacter les CPC. **Dans tous les cas, dès lors qu'un enseignant fait appel à un intervenant extérieur, le PE reste responsable de sa classe, il est impliqué dans les séances concernées, il élabore un projet pédagogique qui cadre cette intervention.**

Textes institutionnels : <https://eduscol.education.fr/2271/intervenants-exterieurs-en-milieu-scolaire>

10.EVALUATION DES ECOLES

Toutes **les écoles du secteur de collège de Morteau** seront évaluées cette année, selon le calendrier académique. Les équipes bénéficieront de la totalité des 18h d'animations pédagogiques pour préparer cette évaluation, rédiger le rapport d'autoévaluation, rencontrer les évaluateurs externes puis élaborer le nouveau projet d'école. Chaque équipe s'organisera en autonomie ; l'équipe de circonscription reste à disposition pour accompagner dans cette démarche. Il est fortement préconisé de réunir l'école élémentaire et les écoles maternelles rattachées pour mener la réflexion et les travaux d'analyse. Une visio-conférence est programmée **mercredi 23/09** à l'attention des directeurs et directrices concernés ; elle sera animée par la DSDEN du Doubs. A l'issue de la visio-conférence, l'équipe de circonscription organisera un temps d'échange en présentiel.

11.CALENDRIER - PREMIERES ECHEANCES

Lundi 31/08 de 8h30 à 9h30	Réunion des TR
Mardi 1/09 avant midi	Envoi du constat d'effectifs au secrétariat de circonscription
Mercredi 2/09	CSASD : phase d'ajustement
Mercredi 9/09	Envoi à la circonscription du rapport de rentrée complété (annexe 2)
Mercredi 9/09 de 8h30 à 11h30	Réunion de rentrée des directeurs à Morteau (salle de la mairie)
Mercredi 23/09 de 8h30 à 11h30	Visio et réunion de préparation à l'évaluation des écoles (uniquement les directeurs concernés)
Mercredi 30/09	Conférence de monsieur Jean-Baptiste Mayenson de la mission exigence des savoirs de la DGESCO pour tous les enseignants de la circonscription
Mercredi 14/10	Envoi à la circonscription des protocoles de surveillance
Vendredi 9/10 ou samedi 10/10	Elections des représentants des parents d'élèves

12. ANNEXES

- **Annexe 1** : Enquête de rentrée à renvoyer au secrétariat le jour de la rentrée avant 12h.
- **Annexe 2** : Une nouvelle formule sera proposée en réunion des directeurs
- **Annexe 3** : Demande d'aménagement du temps de présence (maternelle)
- **Annexe 4** : Fiche de liaison à distribuer aux remplaçants
- **Annexe 5** : Protocole d'accueil des AESH dans les écoles

Pour rappel : Les relevés de conclusions des conseils de cycle sont à envoyer en fin de période ; les PV des conseils d'école sont à envoyer à l'issue de ce dernier.

L'IEN de circonscription, Hélène FURNSTEIN